

En 1838, le Conseil Municipal regroupait 22 membres :

<u>NOM</u>	<u>QUALITE</u>	<u>DOMICILE</u>
FOURNERIE	Propriétaire	La Fournerie
CHEDEVILLE	Propriétaire	Le Val
CHEDEVILLE	Propriétaire	Le Bout du Tertre
ONFRAY LES PETIT	Propriétaire et adjoint	Bourg
ROUSSEL	Propriétaire	Ganonière
CHAPRON	Propriétaire	Le Mont
BRIONNE	Propriétaire	Bout du Tertre
CHEVALLIER	Propriétaire	Bourg
GUIMOND	Propriétaire	Cerisier
BEAUCHEF	Propriétaire	Butte
LEFAVRAIS	Docteur médecin et Maire	Bourg
JOUIN	Propriétaire	Voies
MESSENT	Propriétaire	Bévinère
HERGAULT	Propriétaire	Bourg
LABBE	Propriétaire	Guélinière
HEUZE	Propriétaire	Epine aux Heuzés
BOISNET	Propriétaire	Logerie
VAUGEOIS	Propriétaire et adjoint	Chevalerie
BOUVET RENIERE	Propriétaire	Bourg
GALICHER LAFORET	Propriétaire	Guélinière
BENUCHEUX	Propriétaire	Bourg
FOUCHER	Propriétaire	Bourg

En Juillet 1838, la Municipalité, déçue de ne pas avoir récupéré le tracé de Domfront à Mortain insiste auprès du Département pour ouvrir une grande communication entre :

- Ger, St Clément, le Frêne Porêt, Sourdeval dans la Manche,

- Bellou, Saires, La Ferrière, Banvou, Dompierre, et St Bômer dans l'Orne.

Elle argumente sa requête en soulignant que de Lonlay à St Bômer, le chemin est ouvert sur 8 mètres de largeur, encaissé à neuf et parfaitement confectonné.

Par contre, le chemin de Lonlay à Ger reste à ouvrir mais avec des terrains à obtenir sans aucune indemnité.

Un école de garçons et une école de filles étaient ouvertes à Lonlay et fonctionnaient avec l'aide de la commune et une participation des parents. La rétribution mensuelle de l'instituteur était d'ailleurs fixée suivant un barème qui prenait en compte l'enseignement donné : la priorité était donnée à la lecture et à l'écriture et ensuite le calcul et la grammaire.

Certains enfants étaient exemptés de la rétribution mensuelle étant donné les fai-

bles ressources de la famille : 51 garçons et 41 filles. Les plus âgées ont 12 ans et les plus jeunes 8 ans.

Très souvent, le père de famille est décédé ou soit journalier, soit petit artisan : cloutier, sabotier, tisserand.

En Novembre 1838, la Municipalité se déclare fort mécontente des travaux effectués aux halles par un sieur DUMESNIL et lui réduit sa facture sur le rapport de la commission de travaux composée de MM. ONFRAY, VAUGEOIS et FOUCHER.

En février 1839, la commune de Lonlay donne son accord pour la tenue du marché hebdomadaire de Ger, le jeudi. Elle le considère peu concurrent car il ne re-

groupe en fait qu'une vingtaine de personnes. Par contre, elle s'oppose à la tenue d'une foire à Barenton, le premier lundi de chaque mois.

En Mai de la même année, la Municipalité consulte plusieurs artisans de la région pour réparer l'horloge communale. Finalement, le sieur MESSENT de Lonlay s'avère le plus compétent et le moins cher.

Elle demande par ailleurs aux riverains des cours d'eau de procéder au curage des ruisseaux et de la rivière et à l'élagage des arbres qui en obstruent le cours. Cette sommation est faite car la Commune ne dispose d'aucuns fonds à employer à cet usage.

En août 1839, la commune de Lonlay est mise en demeure de rembourser au gouvernement une somme de 1200 Francs qui lui a été accordée pour l'engager à construire ou acheter une école.

La municipalité demande un délai pour faire face à ce remboursement en arguant de la pauvreté de la commune.

Elle se justifie par ailleurs en développant l'usage de ses ressources :

♦ - Achat d'un presbytère il y a 4 ans.

♦ - Réparation récente de la Mairie

♦ Mise à disposition de ressources pour obtenir le chemin de Domfront à Tinchebray.

En octobre 1839, sur demande et conseil du Préfet, la municipalité accepte de financer une étude d'architecte, laquelle doit être transmise au Ministère de l'Intérieur pour classement éventuel de l'église au nombre des monuments historiques. A cet effet, un plan et des calques du temple doivent être établis.

Par même délibération, elle demande au Préfet l'autorisation de poursuivre en justice et dommages et intérêts un sieur DUVAL qui s'est en septembre 1837, rendu adjudicataire des travaux à faire pour rétablir en ardoises la couverture de l'église. Or, deux ans après, il tombe de l'eau dans une partie de l'édifice comme dehors. Malgré une sommation de huit jours par huissier pour mettre «hors d'eau », le sieur DUVAL n'y emploie que deux ouvriers qui, de surcroît, manquent de matériaux.

En fin de cette même année 1839, le conseil est confronté à des demandes d'indemnités formulées par des propriétaires riverains du tracé de la route RD22 prévue entre Lassay et Bernières (Domfront-Tinchebray) : M. SIMEON-BIDARD à La Largerie, M. ROULLEAUX à Chanu, M. PERNELLE, Lieutenant de gendarmerie à Guingamp.

Pour l'entretien des chemins vicinaux, il fixe des journées de travail :

- 2 jours pour chaque homme de plus de 18 ans.

- 2 jours pour chaque bête de somme avec possibilité pour tout contribuable de racheter la prestation imposée au taux fixé par le Conseil Général.

Claude TOUTAIN

